

## Livret d'accueil et Règlement intérieur

« Bien vivre ensemble sur les temps  
Périscolaires et extrascolaires »

Brécé 2021-2022



# SOMMAIRE

SOMMAIRE .....	2
Présentation générale .....	3
1. L'équipe d'animation .....	3
2. Les différentes activités.....	4
L'Accueil périscolaire du matin et du soir .....	4
Le temps méridien – Chaque jour d'école .....	6
L'accueil de loisirs – Les mercredis et vacances scolaires .....	7
.....	7
Règlement intérieur .....	8
Contacts .....	11

# Présentation générale

Ce livret d'accueil a pour objectif de vous présenter la mission Enfance de la commune de Brécé. La municipalité de Brécé a délégué à la Fédération Léo Lagrange la gestion et l'animation des temps périscolaires et extrascolaires.

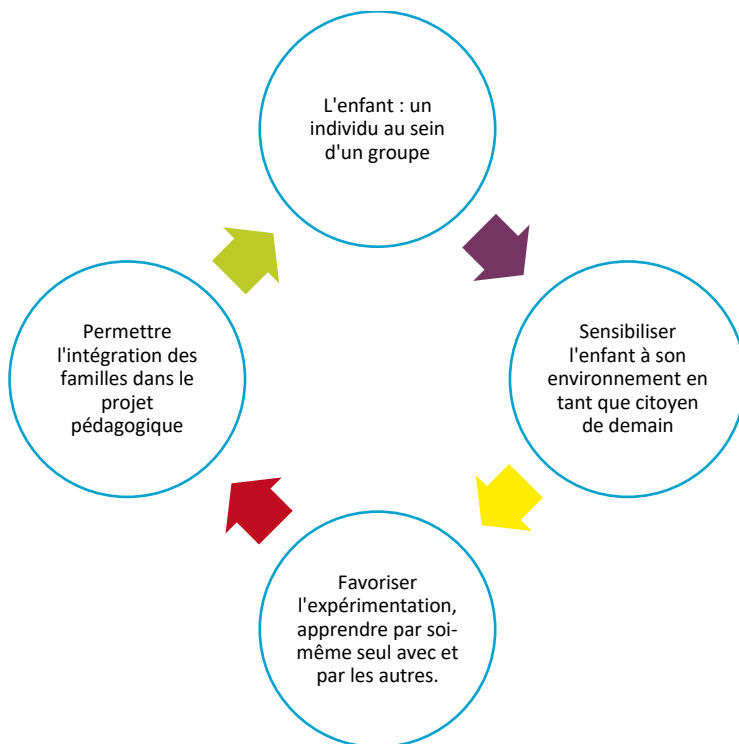
## 1. L'équipe d'animation



Sous la responsabilité de la coordinatrice enfance-jeunesse, Andréa GUILMIN (en remplacement de Frédérique GICQUIAUX), et de Vanessa AMOND, directrice de l'accueil de loisirs (en remplacement de Andréa GUILMIN), l'équipe d'animation a pour mission de proposer des temps éducatifs, pédagogiques et ludiques à vos enfants en suivant le projet pédagogique Léo Lagrange.

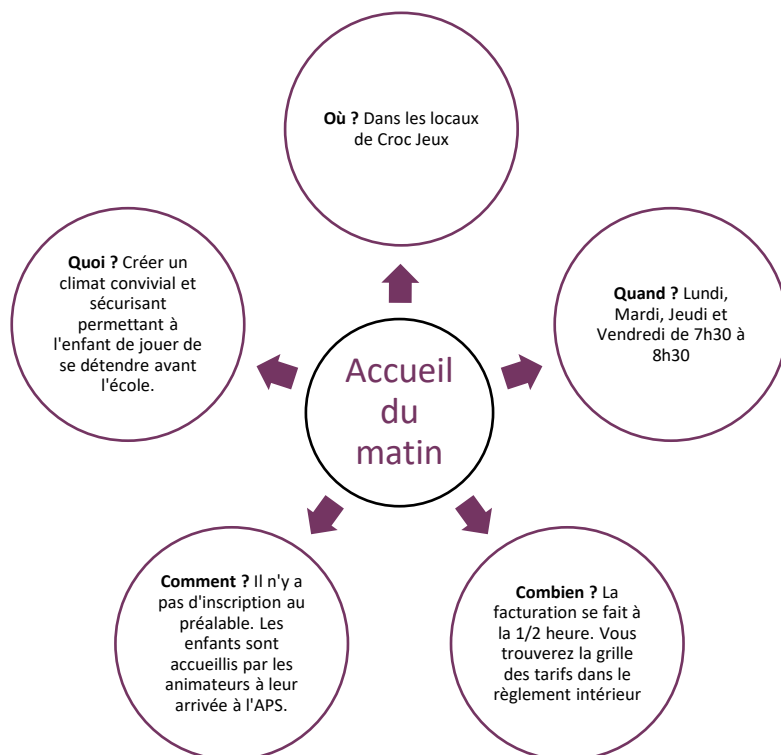
Un trombinoscope est affiché à l'entrée de Croc Jeux et de la Maison des Lutins.

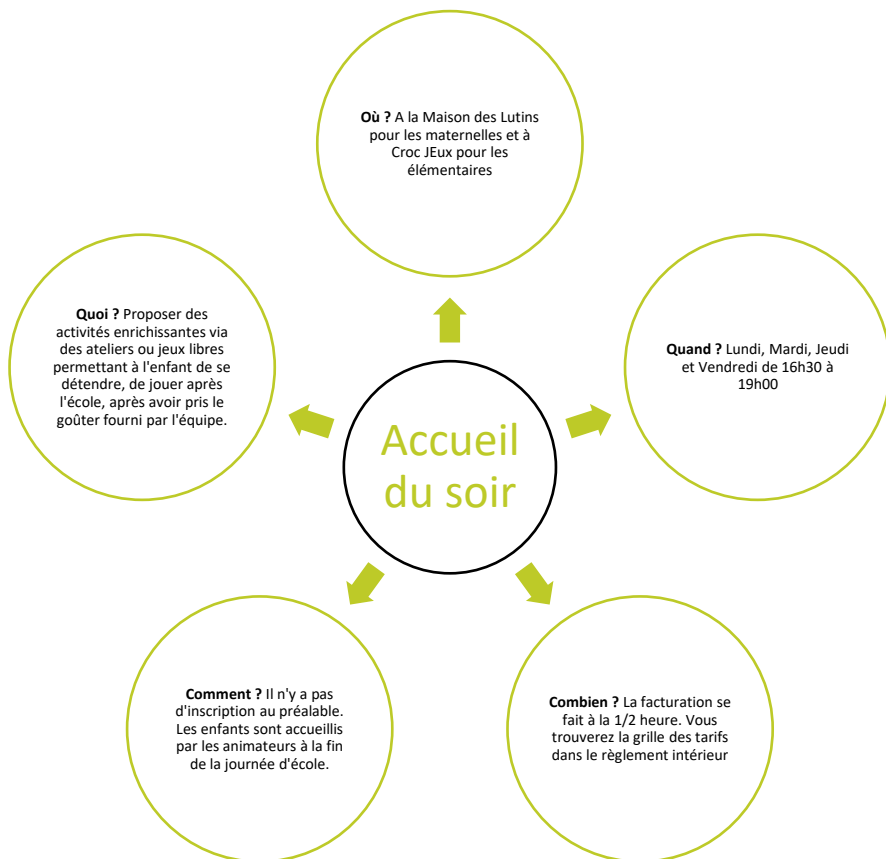
Les objectifs pédagogiques :



## 2. Les différentes activités

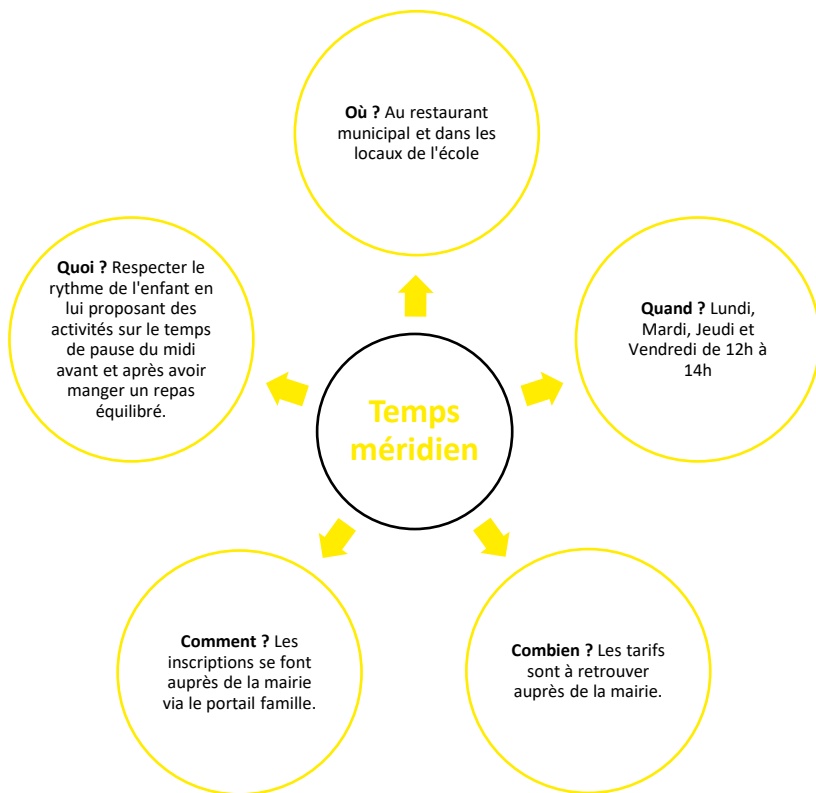
### L'Accueil périscolaire du matin et du soir





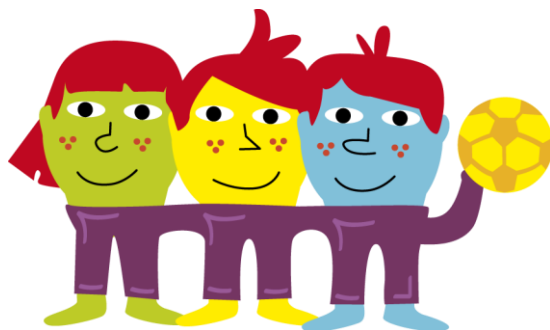
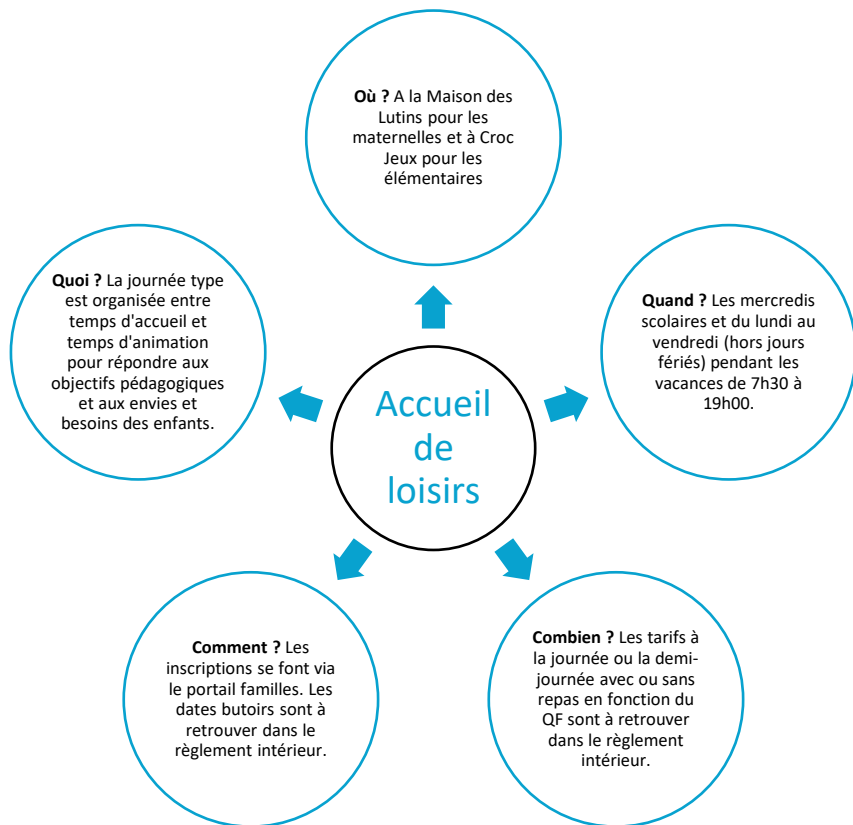
Le lundi soir de 16h30 à 17h30 Sébastien Renault, animateur sportif, propose une animation multisport. Les inscriptions se font auprès de la directrice de l'accueil de loisirs.

## Le temps méridien – Chaque jour d'école



Le lundi et le mardi, durant la pause méridienne, Sébastien Renault, animateur sportif, propose une animation sportive sans inscription préalable.

## L'accueil de loisirs – Les mercredis et vacances scolaires



# Règlement intérieur

## Article 1 – Modalités de fonctionnement de l'accueil périscolaire

L'accueil périscolaire est ouvert de **7h30** à 8h30 et de 16h30 à **19h00** les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

Aucune inscription préalable n'est demandée pour les temps d'accueil périscolaire. L'équipe prendra en charge les enfants à leur arrivée le matin et à la sortie du temps de classe le soir.

## Article 2 – Modalités de fonctionnement de l'accueil de loisirs

L'accueil de loisirs est ouvert le mercredi et durant les vacances scolaires du lundi au vendredi (sauf jours fériés) de 7h30 à 19h00. Les enfants ne seront pas pris en charge en dehors de ces horaires, il appartient donc aux familles de s'organiser en conséquence. Les temps d'accueil pour les familles sont les suivants :

	<b>Mercredis scolaires</b>	<b>Vacances scolaires</b>
<b>Matin</b>	7h30-9h30	7h30 - 9h30
<b>Midi</b>	11h45-12h00 arrivée pour le repas ou départ pour les inscrits à la matinée 13h30-14h00 arrivée sans repas	11h45-12h avant le repas 13h30 - 14h après le repas
<b>Soir</b>	16h30 - 19h	16h30 - 19h

De la même manière aucun départ d'enfant ne sera autorisé avant 16h30 sauf raison médicale.

Afin que les enfants puissent pleinement participer à leur temps de loisirs, les familles sont tenues de respecter ces horaires. La direction se réserve le droit de refuser l'accueil d'un enfant si, à plusieurs reprises, cette demande n'est pas respectée.

## Article 3 – Départ du soir

Seules les personnes citées sur la fiche d'inscription sont autorisées à récupérer vos enfants. Nous pouvons demander une pièce d'identité.

Les enfants doivent être accompagnés par leurs parents ou par les personnes autorisées pour les arrivées et départs et passer systématiquement par le bureau d'accueil. Si vous souhaitez que votre enfant reparte seul, il vous faut nous fournir une autorisation écrite en ce sens, indiquant l'heure de départ précise.

## Article 4 – Modalités d'inscription à l'accueil de loisirs

Un dossier administratif comprenant la fiche de renseignement, la copie des vaccinations et l'attestation QF CAF ou MSA, est à fournir à l'équipe au début de l'année civile ou lors de la 1ère



inscription. Sans ce dossier complet, nous nous réservons le droit de ne pas accepter vos enfants sur les temps périscolaires ou extrascolaires.

Les inscriptions à l'accueil de loisirs peuvent se faire à la journée ou à la ½ journée, avec ou sans repas. Les inscriptions se font via le portail famille mis en place par la municipalité avec les mêmes codes d'accès que pour la cantine. Les inscriptions peuvent être modifiées ou annulées jusqu'aux dates butoirs. Une fois ces dates passées, il vous est possible de prendre contact avec la directrice de l'accueil de loisirs afin d'inscrire votre enfant en fonction des places disponibles.

<b>Périodes</b>	<b>Dates d'ouverture</b>	<b>Date limite d'inscription ou de modification/ annulation</b>
<b>Mercredis en périodes scolaires</b>		<b>Dimanche 23h pour le mercredi suivant</b>
<b>Automne</b>	<b>Du 25/10 au 5/11/21</b>	<b>Mercredi 06 octobre 23h</b>
<b>Noel</b>	<b>Du 20/12 au 24/12/21</b>	<b>Mercredi 08 décembre 23h</b>
<b>Hiver</b>	<b>Du 7/02 au 18/02/22</b>	<b>Mercredi 19 janvier 23h</b>
<b>Printemps</b>	<b>Du 11/04 au 22/04/22</b>	<b>Mercredi 23 mars 23h</b>
<b>Vacances d'été</b>	<b>Du 08/07 au 29/07/22</b>	<b>Dimanche 19 juin 23h</b>
	<b>Du 22/08 au 31/08/22</b>	<b>Mercredi 20 juillet 23h</b>

#### **Article 5 – Politique d'annulation**

En cas d'annulation d'une inscription après les dates butoirs, il vous est demandé de prévenir dès que possible la directrice de l'accueil de loisirs. Les journées ou ½ journées concernées seront facturées sauf pour raison médicale (certificat médical à transmettre dans les 48h) ou cas de force majeur (décès, hospitalisation, accident ou perte d'emploi d'un des deux parents).

#### **Article 6 – Tarifs et facturation**

- Facturation

La facturation des différents temps d'accueil périscolaire et extrascolaire se fait selon le Quotient Familial de la CAF ou de la MSA. Pour que nous puissions ajuster la facturation à votre QF, une attestation CAF ou MSA vous est demandée en début d'année. Les QF sont mis à jour en février de chaque année. Si vous faites l'objet d'un changement significatif de situation (décès, perte d'emploi d'un des parents), n'hésitez pas à en faire part à la directrice de loisirs pour qu'elle puisse mettre à jour votre QF et ainsi, ajuster la facturation.

- Modes de paiement

La facture vous est envoyée par courrier électronique, ou à défaut par voie postale (à cocher sur le dossier d'inscription). Le paiement se fait à réception de la facture mensuelle par chèque, CESU, chèques vacances, virement ou prélèvement (RIB ou mandat SEPA à demander au bureau de Croc Jeux).

Les chèques sont à libeller à l'ordre de Léo Lagrange Ouest et à envoyer à : Délégation Léo Lagrange Ouest – 23 rue de l'Etoile du Matin – BP324 – 44615 SAINT NAZAIRE CEDEX.

En cas de virement, merci d'indiquer en libellé : BRECE/N°FACTURE/NOM DE L'ENFANT

Si vous rencontrez des difficultés financières, n'hésitez pas à prendre contact avec le CCAS de Brécé qui pourra vous accompagner dans la recherche de solutions.

- En cas d'erreur de facturation

Si vous constatez une erreur sur la facturation, merci de prendre contact avec la directrice de l'accueil de loisirs. Elle se chargera de rectifier cette erreur, en lien avec le service comptabilité Léo Lagrange.

- Tarifs de l'accueil périscolaire

La tarification des accueils périscolaires matin et soir est comptabilisée par ½ heure. Toute demi-heure entamée est dû.

Tranches	½ heure	Les 1/2h du matin	Les 1/2h du soir
< 596	0,33 €	7h30/8h00 8h/8h30	16h30/17h00
de 597 à 858	0,59 €		17h00/17h30
de 859 à 1 120	0,65 €		17h30/18h00
de 1 121 à 1 590	0,72 €		18h00/18h30
Supérieur à 1591 ou ressources non connues	0,83 €		18h30/19h00

- Tarifs de l'accueil de loisirs

Tarifs 2021/2022		
Tranches	Journée	½ Journée
< 596	5,74 €	3,99 €
de 597 à 858	6,79 €	5,05 €
de 859 à 1 120	9,62 €	6,73 €
de 1 121 à 1 590	10,18 €	7,14 €
Supérieur à 1591 ou ressources non connues	11,31 €	8,41 €
Prix des repas		
Tranches	Prix du repas au 02/09/2021	
< 596	1.80 €*	
de 597 à 858	3.21 €	
de 859 à 1 120	3.66 €	
de 1 121 à 1 590	4.03 €	
Supérieur à 1591 ou ressources non connues	4.49€	

\*La tarification sociale des repas à 1 euros n'est applicable que sur les journées scolaires



## Contacts

Andréa GUILMIN \*  
Coordinatrice enfance & jeunesse  
Allée Pierre Jan – 35530 BRECE  
☎ 02.99.00.22.32/07.89.36.47.99  
✉ brece@leolagrange.org

Vanessa AMOND\*  
Directrice ALSH/Périscolaire  
Croc Jeux  
☎ 02.99.04.28.49  
✉ brece.enfance@leolagrange.org

\*En remplacement de Frédérique Gicquiaux et Andréa Guilmin jusqu'en fin d'année 2021.

**Nous sommes disponibles pour vous recevoir et échanger avec vous sur les temps d'accueil périscolaire :**

- Andréa GUILMIN : Lundi, Mardi et Jeudi de 16h30 à 17h30 et Vendredi de 16h30 à 19h00
- Vanessa AMOND : Lundi, Mardi et Jeudi de 16h30 à 19h00 et Vendredi de 16h30 à 18h00

**N'hésitez pas à prendre contact avec nous si vous souhaitez nous rencontrer à d'autres moments.**

